

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 15 – Conseillers présents : 13

Date de convocation : Convocation le 01 avril 2021

Séance du 9 avril 2021

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel -- JAMBOIS Nathalie-- SANDONATO Jean-Claude-- CARON Julie -- ROSARIO Mike – BURGUN Joël – DEVANTAUX Didier – DELEBEQUE Morgan – MARCHAL André-- BRADLEY Nathalie -- LIMON Angélique – LEROUX Fabrice
Absents : BERGER Jean-Bernard -- CHRISTEN Mireille

ORDRE DU JOUR

DCM 2021/III/1 Présentation et vote du budget 2021

DCM 2021/III/2 Taux d'imposition 2021

DCM 2021/III/1 Présentation et vote du budget 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 529 068,63 €

Dépenses et recettes en INVESTISSEMENT : 441 140,00 €

Après avoir consulté les documents budgétaires, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

DCM 2021/III/2 Taux d'imposition 2021

Monsieur le maire informe que cette année, suite à la suppression de la taxe d'habitation les modalités de vote des taux d'imposition sont modifiés. En effet, les années précédentes 3 taux étaient à voter, cette année, seules la Taxe foncière bâti et la Taxe foncière non bâti sont à voter.

Il explique que pour compenser la perte de la part de la commune, l'état a mis en place une nouvelle formule de calcul afin de ne pas amputer de façon trop importante les dotations des communes. De ce fait, le taux de la taxe d'habitation de l'année précédente vient s'ajouter à celle de la Taxe foncière bâti.

Le maire, propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune cette année, en effet dans ce contexte très particulier du a la pandémie, un gèle des taux est souhaitable pour nos administrés.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité votent comme suit les taux des taxes communales à appliquer pour l'année 2021

✚ Taxe foncière bâti	24.30%
✚ Taxe foncière non-bâti	32.58%